

Bolloré renforce son contrôle sur Vivendi

Publié 02-04-2015 à 19h21
Mis à jour le 03-04-2015 à 10h25

A+ A-



L'industriel Vincent Bolloré, le 28 janvier 2015 à Paris (c) Afp

g+1 0

Paris (AFP) - L'industriel breton Vincent Bolloré a de nouveau augmenté sa participation dans le groupe de médias Vivendi jeudi pour atteindre 12%, alors que la direction du groupe de médias voit ses orientations remises en cause par deux fonds activistes à l'approche de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril.

PARTAGER

0 0 0 0

RÉAGIR 0

RECEVOIR LES ALERTES

Votre adresse e-mail

OK

Il s'agit de la deuxième montée au capital de Vivendi en une semaine et de la troisième en un mois de la part du groupe diversifié Bolloré, ce qui lui permet de conforter clairement sa position de premier actionnaire.

Vivendi fait preuve d'une certaine nervosité après plusieurs résolutions imposées par les fonds activistes, qu'il appelle à rejeter, et agite la menace d'un risque judiciaire.

Le fonds américain PSAM mené par Peter Schoenfeld réclame une meilleure redistribution du cash du groupe, dont la trésorerie a gonflé pour atteindre

pratiquement 15 milliards d'euros grâce à une série de cessions (SFR, MarocTelecom ainsi qu'une part d'Activision Blizzard et GVT).

Le fonds PSAM qui possède moins de 1% du groupe veut infléchir la stratégie de rémunération du directoire de Vivendi, en proposant la distribution de 9 milliards d'euros aux actionnaires, alors que le groupe avait prévu de restituer au total 5,7 milliards, afin de garder des réserves pour d'éventuelles acquisitions.

Vivendi a répliqué en qualifiant le montant de la redistribution prévue de "bien calibré" et a dénoncé des "tentatives de démantèlement" menées par PSAM, qui avait réclamé dans un courrier la vente de sa filiale de musique enregistrée, Universal Music Group, estimant que les actifs étaient à présent sous-valorisés.

Le groupe Vivendi a répondu en mettant fermement en garde le fonds américain et évoquant une potentielle action en justice à son encontre.

Dans une lettre publiée vendredi, il rappelle une disposition de la loi française qui interdit la détention de plus de 20% du capital social d'une société de télévision (comme Canal+) par des personnes étrangères non-européennes.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a demandé à Vivendi des clarifications dans sa communication concernant l'activisme du fonds américain PSAM, a-t-elle indiqué jeudi à l'AFP.

Le gendarme boursier "a demandé de corriger et de clarifier l'application des règles en vigueur au regard de la nationalité des actionnaires non européens", a indiqué une porte-parole de l'AMF.

"La communication de Vivendi du 27 mars s'appuie sur une interprétation de la loi sur l'audiovisuel de 1986 qui est pour le moins discutable", a-t-elle complété.

La société de gestion française PhiTrust est, elle, montée au créneau sur la gouvernance du groupe. Elle réclame la non-application de la loi Florange, qui permet aux actionnaires de disposer d'un droit de vote double par action à partir de deux ans de détention.

L'ensemble des groupes du CAC 40 qui ne comptent pas de participation de l'Etat ont renoncé à cette disposition, souligne PhiTrust, mais Vivendi

résiste.

"C'est étonnant. Cela indique que Bolloré veut bénéficier de la loi Florange pour prendre le contrôle de Vivendi sans payer le coût d'une OPA", estime Denis Branche, directeur général délégué de PhiTrust interrogé par l'AFP.

- "Déstabiliser Vivendi" -

"Si les investisseurs institutionnels sont cohérents avec leur politique de vote, la résolution devrait passer", assure-t-il.

Pour être adoptées, les résolutions devront cependant réunir les deux tiers des votants, lors de l'assemblée du 17 avril.

Le groupe Bolloré était devenu en 2012 le premier actionnaire de Vivendi, lors de la revente à Canal+ de ses chaînes de télévision D8 et D17, avant que Vincent Bolloré ne prenne la direction du Conseil de surveillance à l'issue d'un bras de fer avec Jean-René Fourtou.

En mars, il a fait passer sa participation de quelque 5% à plus de 8%, puis à plus de 10%. Il a atteint maintenant 12,1%, soit 162 millions d'actions Vivendi, représentant une valeur boursière de 3,8 milliards d'euros, a-t-il indiqué jeudi dans un communiqué.

Dans une déclaration d'intention publiée jeudi par l'Autorité des marchés financiers (AMF), M. Bolloré a indiqué qu'il "envisage de poursuivre ses achats d'actions Vivendi, en fonction des opportunités de marché" mais "n'envisage pas de prendre le contrôle de la société".

Le groupe Canal+, principal actif de Vivendi avec Universal, a rejoint la bataille mercredi pour défendre sa maison mère en s'inquiétant de velléités de démantèlement de la part de PSAM.

Les quatre syndicats du groupe (+Libres, CFE-CGC, CFDT et CGT) ont dénoncé "la coalition menée par un fonds activiste américain visant à déstabiliser Vivendi qui contrôle le groupe Canal+" dont ils soulignent aussi l'importance vitale pour la création audiovisuelle et le sport.

Canal+ "a intérêt à faire partie d'un Vivendi disposant de ressources fortes, et je ne souhaite pas qu'elles soient utilisées dans leur totalité pour d'autres besoins que le développement du groupe", a souligné de son côté le patron

du groupe de télévision payante, Bertrand Méheut, cité par Les Echos.

L'action Vivendi a perdu 1,15% jeudi et atteignait 23,23 euros à la clôture.